

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 6 mars 2017, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Stéphane Hamel,

Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller,

Pascal Lambert,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 3 mars 2017;

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par l'ajout de l'item suivant :

Affaire nouvelle :

- Félicitations/Monsieur René Moreau

2017-03-53

Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Étienne Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2017 :

2017-03-54

Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 soit adopté tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2017-03-55

Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de février 2017 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

**LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :**

2017-03-56

Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 64 814,36 \$ (dépôt direct des salaires) et 391 218,39 \$ pour le mois de février 2017 pour le fonds d'administration général, telle que déposée et annexée à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME – FÉVRIER 2017 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 28 février 2017.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 28 février 2017.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR ROLF HIRT :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2017/01 soumise par monsieur Rolf Hirt concernant l'immeuble situé au 58, rang 4 Ouest (lots 4 904 936 et 4 905 317);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 19 février 2017;

2017-03-57

Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2017/01 concernant la propriété de monsieur Rolf Hirt soit acceptée afin de permettre que le lot à créer 6 057 022 ait une profondeur moyenne de 39,20 mètres contrairement aux 60 mètres prescrits au Tableau 1 de l'article 4.15 du Règlement de lotissement numéro 046-2003.

Adoptée.

**COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/
DEMANDE D'AUTORISATION MADAME MÉLISSA PÉPIN ET MONSIEUR MARC
FLEURY DE CANARD GOÛTEUX :**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée le 10 février 2017 par madame Mélissa Pépin et monsieur Marc Fleury, propriétaires de *Canard Goûteux*, visant à permettre l'implantation d'une table champêtre à même la boutique de la ferme sur le lot 4 905 484 du cadastre du Québec;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE D'AUTORISATION MADAME MÉLISSA PÉPIN ET MONSIEUR MARC FLEURY DE CANARD GOÛTEUX : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE la table champêtre est complémentaire et accessoire aux activités principales d'élevage de canard et de producteur de pommes et qu'elle permettrait de générer des revenus supplémentaires et de pouvoir écouler le foie gras et de le valoriser;

CONSIDÉRANT l'effet bénéfique sur le développement économique et touristique que pourrait générer la réalisation du projet ainsi que la bonne compatibilité des usages agricoles et agrotouristiques;

CONSIDÉRANT QUE l'usage et la demande sont conformes aux règlements d'urbanisme en vigueur de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autres espaces appropriés, puisque l'activité touristique doit avoir lieu sur le même terrain que l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne devrait pas causer de préjudices aux activités agricoles existantes et n'affectera pas l'homogénéité de la zone agricole du secteur;

2017-03-58

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil appuie la demande présentée par madame Mélissa Pépin et monsieur Marc Fleury à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin de permettre aux demandeurs d'exécuter des activités agrotouristiques axées sur la mise en valeur du milieu agricole, tel que l'implantation d'une table champêtre à même l'installation de vente existante.

Adoptée.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES/DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE ZONAGE AFIN D'ÉTABLIR LE NIVEAU DE BRUIT ACCEPTABLE :

CONSIDÉRANT QUE plusieurs secteurs industriels sont enclavés dans le périmètre urbain de la Ville de Warwick et que cette réalité génère et peut générer des nuisances pour le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la note d'instruction 98-01 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant le traitement des plaintes sur le bruit et les exigences aux entreprises qui le génèrent est entrée en vigueur le 18 février 1998 et a été révisée le 9 juin 2006;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'acceptabilité définis dans la note d'instruction 98-01 indiquent des niveaux sonores acceptables selon les usages permis dans la zone où se situe le lieu de réception du bruit;

CONSIDÉRANT QUE les catégories de zonage actuellement applicables à Warwick par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sont les suivantes :

Zonage	Nuit (dB _A)	Jour (dB _A)
I	40	45
II	45	50
III	50	55
IV	70	70

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES/DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE ZONAGE AFIN D'ÉTABLIR LE NIVEAU DE BRUIT ACCEPTABLE : (SUITE)

- I : Territoire destiné à des habitations unifamiliales isolées ou jumelées, à des écoles, hôpitaux ou autres établissements de services d'enseignement, de santé ou de convalescence. Terrain d'une habitation existante en zone agricole.
- II : Territoire destiné à des habitations en unités de logements multiples, des parcs de maisons mobiles, des institutions ou des campings.
- III : Territoire destiné à des usages commerciaux ou à des parcs récréatifs. Toutefois, le niveau de bruit prévu pour la nuit ne s'applique que dans les limites de propriété des établissements utilisés à des fins résidentielles. Dans les autres cas, le niveau maximal de bruit prévu le jour s'applique également la nuit.
- IV : Territoire zoné pour fins industrielles ou agricoles. Toutefois, sur le terrain d'une habitation existante en zone industrielle et établie conformément aux règlements municipaux en vigueur au moment de sa construction, les critères sont de 50 dB_A la nuit et 55 dB_A le jour.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs secteurs industriels sont bordés par des zone Ra ou Rb, où il est permis un niveau de bruit maximum de 40 et 45 décibels (zonage ou catégorie de zonage I);

CONSIDÉRANT QUE les niveaux d'acceptabilité définis par le ministère n'ont pu être atteints en dépit des nombreux efforts et investissements de certains propriétaires industriels;

CONSIDÉRANT QU'il est indispensable pour certains propriétaires d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'exercer légalement leurs activités industrielles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite participer activement à la diminution des nuisances sonores sur son territoire, mais qu'elle désire tout autant préserver les industries qui favorisent la vitalité économique de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick désire assurer une meilleure cohabitation des usages et un développement harmonieux par une meilleure planification du territoire lors de futurs projets industriels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick peut modifier les critères d'acceptabilité dans certaines zones si ces critères sont approuvés par le Ministre, tel que le spécifie la note d'instruction 98-01;

2017-03-59

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick demande au Ministre d'appliquer les critères suivants pour les différentes zones situées sur le territoire de la Ville :

Zonage	Zonage municipal (plan de zonage annexé)	Nuit (dB _A)	Jour (dB _A)
I	Autres zones Ra, Rb et Ru et les zones P-6 et P-7	40	45
II	Ra-9; Rb-3; Ra-20; Rb-6; Rb-4; Ra-21; Rc-6; Ra-11; Rc-1; Ra-12; Ra-13; Rb-1; Ra-14; Rb-7; Ra-18 et les autres zones Rc et P	45	50
III	Ra-16; Rc-8; Rc-7 et l'ensemble des zones C	50	55
IV	Toutes les zones industrielles I	70	70

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES/DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE ZONAGE AFIN D'ÉTABLIR LE NIVEAU DE BRUIT ACCEPTABLE : (SUITE)

QUE les limites du zonage illustrées en annexe soient utilisées pour l'application de la directive 81-02 advenant une modification au plan de zonage ou aux noms des zones qui y sont associés;

QUE cette résolution remplace celle adoptée le 6 octobre 2014 et portant le numéro 2014-10-293.

Adoptée.

ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 228-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :

2017-03-60

Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le premier projet de règlement de zonage numéro 228-2017 modifiant le Règlement de zonage numéro 045-2003;

QUE le présent projet de règlement numéro 228-2017 aura pour objet de modifier le Règlement de zonage afin de :

- Retirer le renvoi « à l'exception des services de réparation », d'un usage autorisé « Établissements axés sur l'auto » dans la colonne correspondante à la zone C-8;
- Ajouter la section 4 « Zone de mouvement de terrain et de fortes pentes » au chapitre 12;

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 3 avril 2017, à 19 h 15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

RENOUVELLEMENT/POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL CADRE :

2017-03-61

Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil renouvelle la politique de gestion du personnel cadre du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, ci-annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le salaire du personnel cadre soit augmenté de 2,5 % pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021;

QUE ce conseil fixe la rémunération des cadres en conformité avec la politique salariale selon les classes et les échelons suivants :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

RENOUVELLEMENT/POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL CADRE : (SUITE)

Classes	Échelons
•A Directrice générale et secrétaire-trésorière	7
•B Directeur des travaux publics	7
•C Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe	7
•C Directrice de l'urbanisme	2
•D Directeur du service de protection contre les incendies	7
•E Adjointe administrative	7
•E Coordinatrice aux loisirs et aux communications	2

Adoptée.

M^E RINO SOUCY/CHANGEMENT DE CABINET :

CONSIDÉRANT QUE M^e Rino Soucy s'est engagé dans sa lettre du 2 février 2017 à maintenir les services juridiques à la municipalité aux mêmes conditions financières autant pour le forfait téléphonique que le taux horaire;

2017-03-62

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick notifie et demande au cabinet *Marceau Soucy Boudreau* de transférer tous ses dossiers actifs, soit tout le contenu papier, informatique ou toute autre information pertinente requise à M^e Rino Soucy du cabinet *Dufresne Hébert Comeau*;

QUE la Ville de Warwick notifie et requiert du cabinet *Marceau Soucy Boudreau* que le transfert de dossiers requis ci-dessus soit fait immédiatement sur notification de la présente résolution.

Adoptée.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION VICTORIAVILLE-WARWICK/NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT :

2017-03-63

Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la conseillère, madame Noëlla Comtois soit mandatée pour représenter la Ville de Warwick au sein du conseil d'administration de l'*Office municipal d'habitation Victoriaville-Warwick* jusqu'à la prochaine élection générale, soit le 5 novembre 2017.

Adoptée.

MONTY SYLVESTRE CONSEILLERS JURIDIQUES INC./OFFRE DE SERVICES ET MANDAT COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE VICTORIAVILLE :

2017-03-64

Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

MONTY SYLVESTRE CONSEILLERS JURIDIQUES INC./OFFRE DE SERVICES ET MANDAT COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE VICTORIANVILLE : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet *Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.* de Sherbrooke, au besoin et au forfait de consultation selon les termes de l'offre du 29 août 2016 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017;

QUE la Ville de Warwick mandate le cabinet *Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.*, pour procéder au recouvrement de créances municipales impayées selon les termes de l'offre de service du 29 août 2016;

QUE M^e Mélanie Pelletier, avocate soit mandatée pour représenter la Ville de Warwick à la cour municipale de Victoriaville.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

DÉCISION/SOUMISSIONS ENTRÉE D'EAU VILLA DU PARC :

2017-03-65

Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick demande un dépôt de 16 000 \$ ou de 20 400 \$ plus les taxes applicables, et ce, selon l'option retenue par la *Villa du Parc (9110-7763 Québec inc.)* pour les travaux de raccordement d'une nouvelle entrée d'eau potable au 25, rue Méthot à Warwick, le tout conformément aux dispositions des Règlements numéros 084-2006 et 152-2011.

Adoptée.

DÉCISION/SOUMISSIONS POUR LE FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTES :

2017-03-66

Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accorde le contrat pour le fauchage et le débroussaillage des abords de route et des étangs d'épuration à *9253-4015 Québec inc.* de Drummondville et en autorise le paiement au montant de 12 927,50 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

DÉCISION/SOUMISSIONS POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE :

2017-03-67

Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accorde le contrat relativement au marquage de la chaussée pour l'année 2017 à *Durand Marquage inc.* de Thetford Mines et en autorise le paiement au montant de 13 397,48 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

DÉCISION/SOUMISSIONS POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE CONCERNANT LES TRAVAUX D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE SUR UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-LOUIS :

CONSIDÉRANT QUE le 22 février 2017, le comité de sélection a procédé à l'évaluation et à l'établissement du pointage final des soumissions de *Avizo, experts-conseils inc.* de Drummondville, des *Services exp inc.* de Victoriaville, de *Pluritec Itée* de Trois-Rivières et de *WSP Canada inc.* de Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande que le contrat pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre des travaux d'eau potable, d'égouts et de voirie sur une partie de la rue Saint-Louis soit adjugé à *Pluritec Itée*, ce dernier ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 points après évaluation;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de *Pluritec Itée* est conforme au devis numéro 2017-01;

2017-03-68 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick octroie le contrat pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre des travaux d'eau potable, d'égouts et de voirie sur une partie de la rue Saint-Louis (côté est) à *Pluritec Itée* de Trois-Rivières et en autorise le paiement au montant de 124 480 \$ plus les taxes applicables, conformément aux dispositions du devis numéro 2017-01.

Adoptée.

AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE GRAVIER, DE PIERRE ET DE TERRE ET LES TAUX HORAIRES DE MACHINERIE LOURDE :

2017-03-69 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de gravier, de pierre et de terre pour les trois (3) prochaines années, soit 2017, 2018 et 2019;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit également autorisée à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour la location de machinerie lourde pour les trois (3) prochaines années, soit 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Adoptée.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS/AUTORISATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DESHARNAIS ET SES ACCÈS :

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement domiciliaire de monsieur André Desharnais de *Gestion André Desharnais inc.* consiste à installer des conduites d'eau potable, d'égouts sanitaire et pluvial en bordure de la rue Saint-Joseph sur une longueur approximative de 230 mètres et d'une conduite d'égout pluvial sur 120 mètres et une traverse de la rue pour l'égout sanitaire vers la rue Germain;

CONSIDÉRANT QUE la réfection de la voirie sera réalisée sur la rue Saint-Joseph et sur la rue Germain;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS/AUTORISATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DESHARNAIS ET SES ACCÈS : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le promoteur désire obtenir les autorisations requises de la part du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin de prévoir quatre (4) entrées charretières pour des résidences isolées en façade sur la rue Saint-Joseph (33, 45, 46 et 47) et l'implantation d'une nouvelle rue en face de la rue Germain qui permettra de développer ce nouveau secteur résidentiel;

2017-03-70 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de permettre au promoteur, *Gestion André Desharnais inc.* de prévoir quatre (4) entrées charretières pour des résidences isolées en façade sur la rue Saint-Joseph (33, 45, 46 et 47) et l'implantation d'une nouvelle rue en face de la rue Germain permettant de développer un nouveau secteur résidentiel à Warwick.

Adoptée.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS/TRAVAUX À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 116 :

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports procédera prochainement à l'implantation de feux de circulation et à la construction d'un terre-plein central à l'intersection de la route 116 et des rues de l'Hôtel-de-Ville et Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite profiter de l'occasion pour aménager le terre-plein central et une entrée de ville;

2017-03-71 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick s'engage à réaliser les aménagements paysagers dans le terre-plein central et une entrée de ville sur la route 116 vers l'Est au plus tard le 31 décembre 2018 et à prendre la responsabilité de l'entretien;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soient autorisés à signer le protocole d'entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour et au nom de la Ville de Warwick;

QUE la présente résolution annule les résolutions numéros 2016-10-296 et 2017-02-36 adoptées respectivement les 3 octobre 2016 et 6 février 2017.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR UN NOUVEAU VÉHICULE INCENDIE :

2017-03-72 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR UN NOUVEAU VÉHICULE INCENDIE : (SUITE)

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux à demander des soumissions par appel d'offres public sur le babillard électronique *SÉAO* et dans le journal *La Nouvelle Union* relativement à l'achat d'un camion échelle pour le service incendie;

QUE le devis technique sera préparé par le directeur du service des incendies, monsieur Mathieu Grenier et qu'un estimé final des coûts devra être soumis aux élus municipaux avant de publier ledit appel d'offres.

Adoptée.

AUTORISATION/CONCLUSION D'UNE ENTENTE POUR L'ENTRAIDE INCENDIE AVEC LES MUNICIPALITÉS AVOISINANTES :

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut autoriser la conclusion d'une entente relative à des biens, à des services ou à des travaux avec toute autre municipalité, aux fins de leur compétence;

2017-03-73

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick approuve l'entente d'une durée de trois (3) ans, renouvelable par périodes successives de trois (3) ans, à intervenir entre les municipalités de Chesterville, Saint-Félix-de-Kingsey, Tingwick et les villes de Danville, Kingsey Falls et de Warwick concernant la fourniture de services relative à la protection contre les incendies et s'engage à payer les coûts de base et ceux d'opération du service selon les contributions financières établies dans le protocole d'entente annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux sont et soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

ÉCOLE SECONDAIRE MONIQUE-PROULX/DEMANDE DE SÉCURITÉ POUR LE DÉFI SANTÉ DU 9 MAI 2017 :

2017-03-74

Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'école secondaire Monique-Proulx de Warwick à organiser leur « Défi santé » dans les rues de Warwick le 9 mai 2017;

QUE la Ville autorise également la brigade des incendies à fermer les rues nécessaires au bon déroulement de l'activité et à assurer la sécurité des lieux lors de l'évènement.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE LOISIRS ET CULTURE 2017-2018-2019 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a proposé aux municipalités avoisinantes de conclure une entente permettant à leurs contribuables d'accéder aux différents services de loisirs et culture au même coût qu'un citoyen de Warwick;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE LOISIRS ET CULTURE 2017-2018-2019 : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE dans le cas où une entente ne serait pas conclue, les citoyens des municipalités environnantes devront payer les coûts réels en plus des frais d'inscription de base lors de toute inscription à une activité de loisirs et culture;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tingwick a accepté de conclure une entente de trois (3) ans avec la Ville de Warwick;

2017-03-75 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de conclure une entente loisirs et culture de trois (3) ans à compter du 1^{er} janvier 2017 avec la municipalité de Tingwick selon le protocole d'entente annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer ladite entente.

Adoptée.

Messieurs Stéphane Hamel et Étienne Bergeron se retirent des discussions, étant donné que leur employeur est la Commission scolaire des Bois-Francs et qu'ils travaillent à l'école secondaire Monique-Proulx.

COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX :

2017-03-76 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de verser un montant de 25 000 \$ à la Commission scolaire des Bois-Francs relativement à l'aménagement d'une aire de jeux pour l'école *L'eau Vive* située à l'école secondaire Monique-Proulx;

QU'un montant de 12 500 \$ sera versé en 2018 et un autre montant de 12 500 \$ en 2019.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 2868/INVITATION À LA SOIRÉE DE RECONNAISSANCE DES JUBILAIRES :

2017-03-77 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'un billet au montant de 20 \$ pour la soirée de reconnaissance des jubilaires organisée par les *Chevaliers de Colomb de Warwick* le 18 mars 2017 à la Salle du Canton.

Adoptée.

GRAND DÉFI DE VICTORIAVILLE/AUTORISATION DE PASSAGE POUR LA RANDONNÉE DE VÉLOS BONJOUR PRINTEMPS :

CONSIDÉRANT QUE le *Grand Défi de Victoriaville* organise la randonnée de vélos « Bonjour Printemps » le dimanche 14 mai 2017 et sollicite la collaboration de la Ville de Warwick pour leur permettre de circuler sur le 4^e rang Est à Warwick;

CORRESPONDANCE : (SUITE)

GRAND DÉFI DE VICTORIANVILLE/AUTORISATION DE PASSAGE POUR LA RANDONNÉE DE VÉLOS BONJOUR PRINTEMPS : (SUITE)

2017-03-78

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de bénévoles du *Grand Défi* sera encadrée par la *Sûreté du Québec* afin d'assurer la sécurité lors du déroulement de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le *Grand Défi de Victoriaville* à circuler sur le 4^e rang Est le 14 mai 2017, le tout conformément à la lettre du 3 février 2017 signée par madame Maryka Beurivage, directrice technique et logistique.

Adoptée.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE/DEMANDE D'APPUI AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE :

CONSIDÉRANT QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

2017-03-79

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

CORRESPONDANCE : (SUITE)

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE/DEMANDE D'APPUI AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick demande au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et la Loi sur les cités et villes et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la *Fédération québécoise des municipalités*, à l'*Union des municipalités du Québec*, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au député monsieur Sébastien Schneeberger.

Adoptée.

CÉGEP DE LA POCATIÈRE/INSCRIPTION À LA FORMATION « ADJOINT À LA PAIE ET AUX COMPTES PAYABLES » :

2017-03-80 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Karine Larose, adjointe administrative, soit autorisée à s'inscrire à la formation « Adjoint à la paie et aux comptes payables » en classe virtuelle par Internet;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription pour la formation au montant de 209 \$ taxes incluses.

Adoptée.

ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE WARWICK/RENOUVELLEMENT À TITRE DE GOUVERNEUR :

2017-03-81 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement de la cotisation annuelle 2017 à titre de gouverneur de l'*Association des gens d'affaires de Warwick* au montant de 500 \$ taxes incluses.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2017-03-82 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de février 2017 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 226-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 223-2016 FIXANT LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2017 :

2017-03-83 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 226-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 223-2016 FIXANT LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2017 : (SUITE)

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 226-2017 modifiant le Règlement numéro 223-2016 fixant la tarification pour l'exercice 2017.

Adoptée.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 227-2017 IMPOSANT UN TARIF DE COMPENSATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA BRANCHE 15 DU RUISSEAU NOIR EN LA VILLE DE WARWICK :

2017-03-84

Je, soussignée, madame Noëlla Comtois, conseillère, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués sur la branche 15 du Ruisseau Noir en la Ville de Warwick.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adopté.

Noëlla Comtois

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 228-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :

2017-03-85

Je, soussigné, monsieur Martin Vaudreuil, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 045-2003 afin de :

- Retirer le renvoi « à l'exception des services de réparation », d'un usage autorisé « Établissements axés sur l'auto » dans la colonne correspondante à la zone C-8;
- Ajouter la section 4 « Zone de mouvement de terrain et de forte pente » au chapitre 12.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adopté.

Martin Vaudreuil

AFFAIRE NOUVELLE :

FÉLICITATIONS/MONSIEUR RENÉ MOREAU :

2017-03-86

Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les élus municipaux félicitent monsieur René Moreau de Warwick pour son accession à la présidence d'*Agropur coopérative* et lui souhaitent la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée.

RAPPORT DES COMITÉS :

Madame Noëlla Comtois mentionne que le comité culturel prépare l'exposition « Hommage aux robes de mariées de madame Juliette Marchand ». Également, plusieurs activités auront lieu à la bibliothèque durant la semaine de relâche et des concerts se tiendront les 12, 18 et 25 mars à la maison musicale de Warwick. Madame Comtois tient à souligner que le 8 mars, ce sera la journée internationale de la femme.

Monsieur Stéphane Hamel mentionne que la refonte de la réglementation d'urbanisme suit son cours et que la dernière refonte remonte à 14 ans.

Monsieur Martin Vaudreuil souhaite féliciter l'entreprise *Roland Boulanger* pour le prix Patrimoine décerné par l'*Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction*.

Monsieur Étienne Bergeron souligne que les bains libres gratuits ont toujours lieu les mardis de chaque semaine. De plus, l'aréna Jean-Charles-Perreault a organisé des activités pour la semaine de relâche. Monsieur Bergeron remercie les citoyens pour leur participation à la rencontre d'information du camion échelle qui s'est tenue le 22 février à la Salle du Canton.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Monsieur Fernand Laroche, résidant du 2^e rang à Warwick demande à quel moment les travaux d'aménagement de l'intersection du 2^e rang seront effectués. Il mentionne que la sortie de la carrière est dangereuse pour la sécurité des usagers de la route. Il spécifie également qu'un creusage de fossé serait nécessaire pour éviter une accumulation d'eau sur la chaussée.

Monsieur Michel Croteau de Warwick mentionne aux élus qu'il est réticent face au projet égocentrique de la piste cyclable reliant le Mont-Gleason à la route verte. Selon Monsieur Croteau, ce projet ne devrait pas être financé avec les fonds publics. Il demande si la Ville de Warwick investira de l'argent dans ce projet.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2017-03-87

À vingt heures dix-huit, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière